

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_087_BC_4-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_087_BC_4
Validation du contrat de quasi régie
entre le TCO et l'AGORAH " Étude
sur l'état des lieux de la vacance dans
le parc de logements" et validation du
plan de financement

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - Mme Mireille MOREL-COIANIZ

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/10/2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_087_BC_4 : VALIDATION DU CONTRAT DE QUASI RÉGIE ENTRE LE TCO ET L'AGORAH " ÉTUDE SUR L'ÉTAT DES LIEUX DE LA VACANCE DANS LE PARC DE LOGEMENTS" ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Président de séance expose :

I. Contexte

Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat 3 du TCO, une nouvelle feuille de route en matière d'habitat a été mise en place depuis 2020. En effet, l'ambition est de replacer l'humain au cœur de la politique de l'habitat en favorisant l'accès au logement à tous, la mixité au sein des communes et l'inclusion de tous les publics. Le but est de façonner une offre de logements qui s'aligne avec la demande actuelle et ses tendances. Ainsi, la préoccupation sociale, la qualité des espaces produits, la maîtrise foncière et la réhabilitation des logements doivent s'intégrer dans la problématique de durabilité. C'est dans cette optique que des actions concrètes sont mises en place afin de répondre aux objectifs.

En cohérence avec le PLH 3, le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) a référencé lors des réactualisations des secteurs prioritaires un nombre important de logements vacants (+de 500). En effet, ils échappent généralement à toutes politiques visant à la résorption de l'habitat indigne et ils accentuent d'une certaine manière, les difficultés d'accession à un logement.

Ainsi, le TCO a mandaté la réalisation d'une étude qui sera menée par l'AGORAH sur la thématique du logement vacant.

II. Objet de l'étude

Les objectifs visés par l'étude sont :

- Une meilleure connaissance du parc de logements vacants à travers un état des lieux de la vacance dans le parc de logements du TCO ;
- Une identification des propriétaires ;
- La mise en place des méthodes de lutte contre les logements inoccupés.

Présentation de l'étude :

L'étude se déroulera sur une période de 5 mois, selon la méthodologie suivante :

- Action préalable : Démarrage de la mission et sécurisation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD);
- Action 1: Diagnostic détaillé, des logements vacants et identification des propriétaires ;
- Action 2 : Étude et analyse de tous les dispositifs opérationnels de sortie de vacance.

III. Financement

Le coût estimatif de l'étude est de 26 377 €. Pour la réalisation de cette étude, le TCO a la possibilité de prétendre à une subvention de l'ANAH à hauteur de 50 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

TCO : 13 188,50 € (50 %)

ANAH : 13 188,50 € (50 %)

L'étude pourrait débuter au second semestre 2022.

Le TCO versera à l'AGORAH le montant de 26 377 € au titre du contrat de quasi régie.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 25/08/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet d'étude « état des lieux de la vacance dans le parc de logements » et son plan de financement ;

- AUTORISER le projet de contrat de quasi régie de 26 377 € avec l'AGORAH au titre d'une étude sur « l'état des lieux de la vacance dans le parc de logements » ;

- AUTORISER le Président a solliciter la subvention ANAH pour l'étude « état des lieux de la vacance dans le parc de logements » ;

-AUTORISER le Président a signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

-ANNULER la délibération N°2022_041_BC_10 datant du 02 mai 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président